

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
24 février 2016

DATE d'AFFICHAGE  
4 mars 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 35

L'an deux mille seize,  
le 1<sup>er</sup> mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Odile ORJUBIN, - Martine PENOT, - Christine SAVARY.

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à M. Denis LE RALLE**

**Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°21-2016 – SERVICE ACHATS MARCHÉ : CONSTRUCTION D'UN CINEMA-PHARMACIE SUR LA  
COMMUNE DE NIVILLAC – MARCHÉ DE TRAVAUX ATTRIBUTION DES LOTS 10 ET 13, AVENANTS AUX LOTS N° 1, 2, 7,  
ET 8 ET AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

Le Président rappelle que par délibérations n°82-2013 du 8 octobre 2013 et n°28-2014 du 18 février 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la construction d'un ensemble immobilier comprenant un cinéma et un local commercial (future pharmacie) sur la parcelle AT 42, située sur la commune de Nivillac, le long du Boulevard de Bretagne.

➤ **ATTRIBUTION DES LOTS 10 et 13 :**

Dans le cadre de la réalisation des travaux, l'entreprise ART PLAC SYSTEM de Saint-Avé, titulaire des lots 10 : Cloisons-Plafonds-Isolation et 13 : Carrelage-Faïence, a été placée en liquidation judiciaire, sans reprise d'activité. Le maître d'ouvrage délégué, la SPL Equipement du Morbihan, a réalisé une nouvelle consultation pour attribuer ces deux lots. Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre était, pour le lot 10 de 90 000,00 € HT et pour le lot 13 de 29 000,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 février 2016, propose de retenir les offres les mieux disantes, à savoir :

- Pour le lot 10 : Entreprise ART BAT SYSTEM, pour un montant hors taxes de 87 729,57 €
- Pour le lot 13 : Entreprise LEBEL Associés, pour un montant hors taxes de 32 595,40 €

➤ **AVENANTS AUX LOTS 1, 2, 7, et 8 et au contrat de maîtrise d'œuvre :**

• **Demande de la SCI Pharma Bretagne Sud :**

Pour permettre d'améliorer l'accès du rez-de-jardin de la pharmacie et son accès au public, la projet est modifié et entraîne des modifications de travaux sur plusieurs lots, nécessitant l'établissement d'avenants aux marchés initiaux.

Certains avenants dépassent de 5 % le montant initial du marché des lots n° 1, 2 et du marché de maîtrise d'œuvre et nécessitent la validation par la Commission d'Appels d'Offres. Celle-ci s'est réunie le 16 février 2016 et propose les avenants suivants :

- Lot N° 1 : VRD – ESPACES VERTS : montant de l'avenant 2 416,58 € HT, + 8,82 %
- Lot N° 2 : GROS OEUVRE : montant de l'avenant 1 084,48 € HT, - 4,91 % cumulés
- Lot N° 7 : MENUISERIE EXTERIEURE : montant de l'avenant 2 402,00 € HT, 19,55 % cumulés
- Lot N° 8 : SERRURERIE : montant de l'avenant 1 650,00 € HT, 19,86 %
- Mission de maîtrise d'œuvre (modification PC) : montant de l'avenant 560,00 € HT, 26,41 % cumulés

• **Demande de Ciné Services :**

Pour permettre un accès de maintenance aux techniciens en charge des équipements cinématographiques positionnés à l'arrière des écrans de projection, une passerelle technique sécurisée est indispensable. Celle-ci sera scellée sur la maçonnerie et sera réalisée en structure métallique.

Ces travaux nécessitent de procéder à la formalisation d'un avenant avec l'entreprise titulaire du LOT N° 8 Serrurerie, pour un montant de 7 000,00 € HT. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 février 2016, a émis un avis favorable à cet avenant augmentant le montant initial des travaux de + 19,86 %, tous avenants confondus.

• **Demande de l'association Cinéma La Couronne :**

Pour permettre de sécuriser les vitrines de la façade principale du cinéma, située le long du boulevard Bretagne et éviter les cambriolages par voiture bélier, il est proposé de positionner des bornes anti-bélier.

Ces travaux nécessitent de procéder à la formalisation d'un avenant avec l'entreprise titulaire du lot n° 1 VRD, pour un montant de 1 825,00 € HT. La commission d'appel d'offres, réunie le 16 février 2016, a émis un avis favorable à cet avenant augmentant le montant initial des travaux de + 8,82 % (avenant se rajoutant à la demande de la SCI PHARMA BRETAGNE SUD)

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mandater la SPL Equipement du Morbihan pour signer les marchés de travaux des lots n° 10 et 13 et les avenants des marchés des lots ci-dessus désignés.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 04/03/16  
Le Président,

